

La TVA, pratique et actuelle

10 novembre 2020 (Genève, l'après-midi)
12 novembre 2020 (Montreux, l'après-midi)
17 novembre 2020 (Fribourg, l'après-midi)

Séminaire récurrent
avec mises à jour



**EXPERT
SUISSE**

Audit
Fiscalité
Fiduciaire

Public visé

Ce séminaire s'adresse aux fiduciaires, conseillers fiscaux, réviseurs, comptables, responsables financiers en entreprise, personnes régulièrement confrontées aux questions TVA que ce soit en fiduciaire ou en entreprise, mais aussi au sein des collectivités publiques, établissements autonomes de droit public, sans oublier les personnes/entités agissant en tant que représentant fiscal d'entreprises étrangères.

Contexte

La loi sur la TVA a fait l'objet d'une révision partielle qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018. Depuis lors, l'Administration fédérale des contributions s'est lancée dans une «révision» générale de ses différentes publications. Régulièrement et systématiquement, elle adapte et modifie sa pratique. Nombreuses publications ont ainsi subi des modifications et de nouvelles publications sont également apparues. Pour le praticien, il n'est pas toujours évident de suivre tous ces changements et de s'assurer que ses connaissances sont à jour. Ce séminaire permettra, en l'espace d'une demi-journée, d'acquérir une bonne vision des changements et adaptations de pratique qui ont été publiés au cours de l'année 2020 ainsi que des arrêts importants rendus par les Tribunaux qui ont une influence directe sur la pratique en vigueur. Par ailleurs et comme vous le savez peut-être, le Conseil fédéral vient d'ouvrir la procédure de consultation concernant une nouvelle révision partielle de la LTVA pour tenir compte principalement de l'évolution rapide constatée dans notre économie numérisée et mondialisée. Nous vous présenterons donc brièvement les grands changements prévus dans ce cadre.

Objectifs

Ce séminaire est consacré aux modifications de pratique qui sont régulièrement et encore publiées depuis le 1^{er} janvier dernier afin de permettre aux participants d'être à jour et de se tenir informés des derniers développements en matière de TVA tant du point de vue de la pratique que de la jurisprudence et de la future loi. En l'espace d'une demi-journée, les participants auront une bonne vue d'ensemble des modifications qui sont entrées en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2020. A l'aide de quelques exemples concrets et de cas pratiques, nous présenterons ces modifications et nouveautés et mettrons en lumière les conséquences de certaines modifications et les mesures, cas échéant, qui doivent être prises. Par ailleurs, les différentes mesures COVID-19 prises ce printemps par la Confédération et les Cantons ont eu des impacts directs sur le plan de la TVA, notamment au niveau de la qualification des divers montants perçus. A l'aide de cas concrets, nous illustrerons les différentes problématiques auxquelles les assujettis ont dû faire face ces derniers mois et vous montrerons les impacts directs sur le plan de l'établissement du décompte TVA et de la réconciliation du chiffre d'affaires. Nous ne manquerons pas non plus de vous informer sur le décompte électronique et les modifications de tarif de la redevance radio-TV qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2021. Enfin, vu l'importance des changements prévus sur le plan de la loi, il nous paraît important de vous orienter déjà aujourd'hui sur ce point.

Thèmes

Les thèmes traités lors de cette demi-journée seront les suivants:

- Impact des mesures COVID-19 (re)qualification, sur le plan de la TVA, des différents montants perçus par les contribuables durant cette période
- Changement de pratique concernant les taux de dette fiscale nette
- Prestations électroniques et informatiques – adaptation de la pratique
- Prestations rendues par des centres d'appel médicaux
- Prestations des psychothérapeutes
- Notion de société holding
- Responsabilité du représentant fiscal
- Exonération dans le trafic touristique
- Base de calcul et notion de contre-prestation
- Prestations fournies au personnel
- Activité d'intermédiaire dans le domaine financier et des assurances
- Autres thèmes importants qui pourraient être publiés avant le séminaire
- Aperçu d'arrêts récents importants rendus par le TAF et le TF
- Projet de révision de la LTVA soumis en procédure de consultation
- Décompte TVA électronique
- Nouveaux tarifs pour la redevance radio-TV

Méthode

Ce séminaire se déroulera sous forme de présentation des modifications qui seront ensuite illustrées par des cas pratiques.

Responsable du séminaire

Isabelle Homberger Gut, licenciée en droit, experte fiscale diplômée, membre de la sous-commission TVA d'EXPERTsuisse; Directrice, Homberger TVA Sàrl, Fribourg.

Conférenciers

Isabelle Homberger Gut, (voir ci-dessus)

Jean-Luc Boschung, comptable avec brevet fédéral, chef de secteur de la Division contrôle externe, Administration fédérales des contributions, Division principale de la TVA, Division Droit, Berne.



Isabelle
Homberger Gut



Jean-Luc
Boschung

Dates

10.11.2020 après-midi – Genève
12.11.2020 après-midi – Montreux
17.11.2020 après-midi – Fribourg

Lieux

Fairmont Grand Hotel Geneva
Quai du Mont-Blanc 19
1201 Genève
www.fairmont.fr/geneva/

Grand Hôtel Suisse Majestic
Avenue des Alpes 45
1820 Montreux
www.suisse-majestic.com

Hôtel Aux Remparts
Chemin Montrevers 1
1700 Fribourg
www.hotel-remparts.ch/fr/

Prix du séminaire

CHF 410.– non-membre
CHF 360.– collaborateur spécialisé ou expert membre individuel d'EXPERTsuisse

Sont compris

- toute la documentation (version papier et numérique)
- café d'accueil, boisson pendant les pauses, eau minérale dans la salle
- TVA 7,7%

Directives concernant la formation continue

La participation à ce séminaire sera comptabilisée à raison de 4 heures par EXPERTsuisse.

Information/Administration

- Collaborateur spécialisé ou expert membre individuel d'EXPERTsuisse
- Alumni membre individuel d'EXPERTsuisse
- Membre d'un partenaire en formation continue
- Non membre

La TVA, pratique et actuelle

- 10 novembre 2020 (Genève, l'après-midi)
- 12 novembre 2020 (Montreux, l'après-midi)
- 17 novembre 2020 (Fribourg, l'après-midi)

Nom, Prénom

Adresse professionnelle

Société

Complément sur la société

Rue

NPA/Ville

Téléphone professionnel

E-mail professionnel

Adresse privée

Rue

NPA/Ville

Téléphone privé

- Facture à l'adresse privée
- Facture à l'adresse professionnelle
- Correspondance à l'adresse privée
- Correspondance à l'adresse professionnelle

Par ma signature, j'atteste avoir pris connaissance des conditions actuelles d'inscription d'annulation et je les accepte. Sans demande spécifique de votre part, toute correspondance y.c. l'envoi de facture sera effectué à l'adresse professionnelle.

Lieu/Date

Signature

- Je souhaite recevoir les dépliants des nouveaux séminaires par e-mail.

Inscription à:
EXPERTsuisse SA, Chemin des Croisettes 28, CH-1066 Epalinges, Fax 058 206 05 59
ou via notre site internet www.expertsuisse.ch

Convention

Font foi les conditions générales de vente d'EXPERTsuisse SA que vous trouvez publiées sur le site www.expertsuisse.ch. En particulier:

Inscription – conditions générales

Toute inscription doit nous parvenir munie d'une signature manuscrite. Le prix du séminaire est intégralement dû conformément à la facture que vous recevrez après le séminaire.

Délai d'inscription/Annulation: Un mois avant le date du séminaire

Les inscriptions reçues restent valides même si vous n'avez pas reçu une confirmation d'EXPERTsuisse SA (EXPERTsuisse SA ne répond pas des manquements de distribution électronique/postale).

Le contenu, le programme, les conférenciers, l'heure, la durée ou le lieu sont sous réserve de modification. En cas de nombre insuffisant de participants, l'Académie se réserve le droit d'annuler le séminaire.

Annulation et implication au niveau des frais

En cas d'empêchement, il est souhaitable de prévoir un remplaçant (auquel cas le statut du participant réel sera considéré). Sinon, les frais d'annulation suivants seront retenus:

Annulation jusqu'au délai d'inscription: sans frais
Annulation après délai d'inscription (voir ci-dessus) jusqu'à une semaine avant le séminaire: CHF 200.-
Annulation une semaine avant le séminaire ou en cas de non-participation: 100% du prix du séminaire

Directives concernant la formation continue

La participation à ce séminaire sera comptabilisée comme heures de formation continue par EXPERTsuisse. Le certificat de présence vous sera adressé par EXPERTsuisse SA après le séminaire.